## Communiqué de presse



## Élections des Conseils d'administration de la MSA : Près de 13 000 délégués sont appelés à voter par correspondance

Bobigny, 21 juillet 2020

Les élections des membres du Conseil d'administration se dérouleront exceptionnellement par correspondance pour les 32 caisses de MSA qui n'ont pas encore désigné leurs nouveaux administrateurs. Près de 13 000 délégués sont appelés à voter par correspondance du 22 août au 4 septembre.

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 650 000 adhérents du régime agricole ont désigné pour 5 ans leurs nouveaux délégués MSA.

Ces nouveaux délégués ont pour mission d'élire les administrateurs de chaque caisse de MSA. En raison de la crise sanitaire, les Assemblées générales électives n'ont pas pu se tenir en mars et avril pour désigner les nouveaux membres des Conseils d'administration, à l'exception des MSA Ain-Rhône, Loire-Atlantique Vendée et Dordogne Lot et Garonne.

Compte tenu de la situation actuelle, pour respecter les consignes qui invitent à limiter les regroupements et à respecter la nécessaire distanciation physique, le Conseil d'administration de la Caisse centrale a pris la décision d'organiser ces élections par correspondance.

Ainsi, à partir du 22 août 2020, chaque délégué recevra à son domicile le matériel de vote nécessaire. L'enveloppe retour T sera à renvoyer à la caisse de MSA le 4 septembre au plus tard. Le dépouillement sera réalisé au plus tard le 10 septembre 2020, avec un potentiel second tour entre le 21 et le 25 septembre 2020.

Les 1 071 administrateurs MSA élus joueront notamment un rôle majeur dans la conduite du Plan stratégique 2025 de la MSA. Ce Plan a pour ambition de promouvoir la place du régime agricole dans la protection sociale de demain, en investissant plus fortement les territoires ruraux et en mettant en œuvre de nouvelles activités.

Pour Pascal Cormery, Président de la MSA « Malgré les conséquences de la crise sanitaire, nous répondons présents au rendez-vous démocratique en permettant aux 13 000 délégués de la MSA de voter par correspondance pour élire les membres de leur Conseil d'administration. Les futurs administrateurs s'engageront de façon encore plus forte pour garantir l'accès à la protection sociale et aux services des populations et entreprises agricoles et rurales. »

Le processus électoral se conclura par l'élection des 29 Administrateurs centraux de la MSA prévue le 11 décembre 2020.